

École de criminologie
Université de Montréal

Automne 2026

Plan de cours
CRI1212A – Pratiques criminologiques

Lundis 15h30 à 18h29

Karine Sorel-Guerrier
karine.sorel-guerrier@umontreal.ca

Disponibilités sur rendez-vous

Auxiliaire d'enseignement à confirmer

Descripteur du cours

Différents domaines de pratique de la criminologie. Champs d'exercice comprenant les activités réservées, référentiel de compétences. Promotion de la santé, prévention du suicide.

Objectifs du cours

Ce cours vise à initier les étudiant·es à la pratique criminologique afin de mieux les outiller pour la poursuite de leur formation. Il permettra notamment de clarifier le rôle et la fonction du criminologue dans différents domaines d'emploi. Le cours a également pour objectif de sensibiliser les étudiant·es à l'importance des responsabilités et des obligations professionnelles liées à l'exercice de la profession, ainsi qu'aux compétences essentielles qui y sont associées.

Apprentissages visés

Objectifs généraux

Le cours présente les principaux domaines de pratique de la criminologie, les clientèles qui y sont desservies et les champs d'exercice qui s'y rattachent. Il situe la profession dans le système professionnel québécois : le mandat de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec, les activités réservées et le référentiel de compétences, de même que la distinction entre l'intervenant·e formé·e en criminologie et le·la criminologue membre de l'Ordre. Il situe ensuite les pratiques dans un continuum allant de la promotion de la santé et de la prévention, dont la prévention du suicide, jusqu'à l'intervention, y compris en contexte d'autorité. Enfin, il aborde les enjeux liés à la pratique ainsi que les mesures de sécurité et de santé psychologique au travail.

Objectifs spécifiques

À la fin du cours, les étudiant-es seront en mesure :

- de décrire les différents domaines de pratique et les champs d'exercice de la criminologie ainsi que les clientèles desservies;
- de décrire le rôle et les fonctions de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ);
- d'identifier les responsabilités et les obligations professionnelles des criminologues ainsi que les compétences clés du référentiel de l'Ordre;
- de distinguer les activités réservées de celles qui ne le sont pas, ainsi que le rôle de l'intervenant-e formé-e en criminologie de celui du/de la criminologue membre de l'Ordre, habilité-e à exercer ces activités en partage avec d'autres professionnel·les du domaine de la santé mentale et des relations humaines;
- de situer une pratique criminologique dans un continuum allant de la promotion de la santé jusqu'à l'intervention, y compris en contexte d'autorité;
- de reconnaître les comportements d'autodestruction et d'expliquer le rôle du criminologue en prévention du suicide, du repérage à l'estimation du danger;
- de reconnaître les enjeux liés à la pratique ainsi que les mesures de sécurité et de santé psychologique au travail.

Approches pédagogiques

Les séances alternent des exposés, des activités réalisées en classe ainsi que des témoignages de professionnel·les. Une séance est offerte en mode asynchrone, à réaliser de façon autonome; son contenu, y compris sa lecture obligatoire et son balado, est évalué au même titre que celui des séances en classe.

Il est attendu que les étudiant-es se préparent à chaque séance en effectuant les lectures et en consultant les vidéos et les balados obligatoires, et qu'ils participent aux discussions et aux activités proposées. Les diapositives déposées sur StudiUM soutiennent la présentation, mais ne la reproduisent pas : elles ne remplacent ni la présence en classe ni la prise de notes.

Activités d'enseignement

Exposés magistraux, présentations et analyses de situations, conférences offertes par des professionnel·les provenant de différents milieux de pratique en criminologie, et séance asynchrone construite autour d'un balado accompagné d'une grille d'écoute.

Activités d'apprentissage

Lectures, vidéos et balados obligatoires à consulter avant la séance correspondante; discussions en groupe; exercices et analyses de situations réalisés en classe; activités interactives à l'aide de Wooclap.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

Modalités d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Examen intratrimestriel Questions à choix multiples et à court développement visant à évaluer les apprentissages reliés aux séances de cours 1 à 4 et la séance asynchrone.	30 %	Lundi 26 octobre 2026 de 15h30 à 17h30 En présentiel, dans le local de cours habituel. L'examen se déroulera sur StudiUM. Vous devrez donc apporter votre ordinateur portable.
2. Travail de session en équipe En équipe de quatre étudiant·es, rédigez un travail d'une dizaine de pages sur un milieu de pratique en criminologie de votre choix : présentation du milieu, des pratiques qu'on y exerce et analyse de ce que vous y avez observé. Vous devez également réaliser une entrevue avec un·e professionnel·le exerçant dans ce milieu. Les consignes détaillées et la grille de correction sont déposées sur StudiUM.	30 %	Lundi 23 novembre 2026 avant le cours à 15h00 La remise du travail écrit doit se faire sur StudiUM, à l'endroit désigné.
3. Examen final Questions à choix multiples et à court développement visant à évaluer les apprentissages reliés aux séances de cours 5 à 10.	40 %	Lundi 21 décembre 2026 de 15h30 à 17h30 En présentiel, au local B-2245 Pav. 3200 J.-Brillant (à confirmer la veille de l'examen). L'examen se déroulera sur StudiUM. Vous devrez donc apporter votre ordinateur portable.

Critères de correction

Les critères de correction pour l'ensemble des modalités d'évaluation des apprentissages sont présentés en classe et disponibles dans les documents du cours sur StudiUM.

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3 4,0 3,7	A+ A A-	Excellent	90 85 80
3,3 3,0 2,7	B+ B B-	Très bon	77 73 70
2,3 2,0 1,7	C+ C C-	Bon	65 60 57
1,3 1,0	D+ D	Passable	54 50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

Dates	Éléments de contenu	Lectures obligatoires	Lectures complémentaires	Évaluations et échéances
Cours 1 Lundi 31 août 2026	<i>Choisir la criminologie</i> - Présentation du plan de cours, des modalités de fonctionnement et d'évaluation des apprentissages - Présentation du travail de session - Pourquoi choisir la criminologie? - La criminologie en tant que discipline et champ de pratique - Trois grandes perspectives criminologiques - Le rôle et les fonctions des personnes formées en criminologie - Introduction au continuum des pratiques	<u>Proulx, J. (2006). Profession criminologue, Les Presses de l'Université de Montréal, 71 p. Lire les pages 15 à 28. Section 1 à 3.</u> <u>Rioux, J. (2026, printemps). La criminologie... Le plus beau métier du monde! Le Beccaria, 13, 4-7.</u> <u>Mousseau, V. (animateur). (2020, 15 novembre). Épisode 1 : Qu'est-ce que la criminologie ? (no 1) [épisode d'un balado audio]. Dans (En)Quête de Criminologie. Centre International de criminologie comparée.</u>	<u>Melouka, I. (2025) Article court : À qui appartient la criminologie? Présentation au 18e colloque de l'Association internationale des criminologues de langue française. Criminologie, Forensique et Sécurité, 3 (2).</u>	
Pas de cours Lundi 7 septembre 2026	Congé universitaire – Fête du travail			

Déroulement du cours

Cours 2 Lundi 14 septembre 2026	<i>Profession criminologue</i> • La professionnalisation de la criminologie et la création de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) • Le mandat de l'OPCQ et ses mécanismes de protection du public • L'exercice de la profession: champ d'exercice et les compétences clés • Le titre réservé, la fonction et l'appartenance à l'Ordre • La confidentialité et le secret professionnel: portée et limites	<u>Lafortune, D. (2010). La criminologie est-elle une profession ? Dans Poupard, J., Lafortune, D., et Tanner, S. (dir.), <i>Questions de criminologie</i>. (Ser. Paramètres, 250 p.). Les Presses de l'Université de Montréal. Lire les pages 59 à 70.</u> <u>Office des professions du Québec (2021). Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines – Guide explicatif. Lire les pages : Section 1 (page 1-2) et Section 2 (page 1, pages 7-8).</u> <u>Ordre professionnel des criminologues du Québec. (2017). Profession : Criminologue - Les faits saillants du référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de criminologue au Québec. Lire pages 5 à 7.</u> <u>Ordre professionnel des criminologues du Québec. (2024, mars). <i>La confidentialité et le secret professionnel : comment naviguer avec assurance?</i> Avis professionnel. Lire les pages 4 à 7 : Section 3.</u>	<u>Lafortune, D. & Lusignan, R. (2004). La criminologie québécoise à l'heure du rapport Bernier : vers une professionnalisation ? <i>Criminologie</i>, 37 (2), 177–196.</u> <u>Lusignan, R., 1993, La question du secret professionnel dans l'intervention clinique auprès des délinquants adultes. <i>Criminologie</i>, vol 26(2), p. 137-153</u>	L'inscription des équipes pour le travail de session ouvre le 14 septembre sur StudiUM. Les équipes sont verrouillées le 21 septembre à 23h59.
---	---	--	--	---

Déroulement du cours

Cours 3 Lundi 21 septembre 2026	Pratiques criminologiques : le cadre d'exercice • Les activités réservées qu'ont en partage les criminologues avec d'autres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines • Les activités qui ne sont pas réservées • La distinction entre l'intervenant formé en criminologie et le criminologue membre de l'Ordre habilité à exercer les activités réservées • La collaboration interprofessionnelle et la complémentarité des professions • Ce qu'est et ce qui n'est pas la psychothérapie	<u>Office des professions du Québec (2021). <i>Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines — Guide explicatif.</i> Attention : la pagination recommence à chaque section du document. À lire : Section 3 : p. 1 à 10; p. 19; et les cinq activités réservées aux criminologues sous-sections 3.6.4 (p. 29-30 seulement), 3.6.5, 3.6.6, 3.6.7 et 3.6.13. Section 5 : p. 1 à 5. Annexes I et II.</u>	<u>Ordre professionnel des criminologues du Québec (2019). L'exercice de la psychothérapie et des interventions qui s'y apparentent – Vignette clinique – Criminologie. Les pages 1 à 19.</u> <u>Office des professions du Québec (2021). Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines – Guide explicatif. Section 5, pages 6 à 13</u> <u>Ordres professionnels signataires (2018). L'exercice de la psychothérapie et des interventions qui s'y apparentent : trouver la frontière entre les interventions de différents professionnels et la psychothérapie. Les pages 7, 11 et 13-14</u>	L'inscription des équipes pour le travail de session se termine le 21 septembre à 23h59. Les personnes non inscrites seront réparties par l'enseignante.
---	--	---	---	---

Déroulement du cours

Cours 4 Lundi 28 septembre 2026	Pratiques criminologiques : du repérage à l'intervention • Les comportements d'autodestruction et la vulnérabilité au suicide • Le rôle du criminologue dans la promotion de la santé • Le repérage : les signes de détresse et les moments critiques • L'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire et le risque d'homicide • La relation d'aide en criminologie et l'alliance de travail • L'évaluation, les modèles d'intervention et le plan d'intervention	<u>Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2024). <i>Prévenir le suicide chez les personnes de 14 ans et plus : guide pratique à l'intention des intervenants en soutien à la formation</i> Susciter l'espoir et estimer le danger. Gouvernement du Québec. Lire les pages 12 à 14, 16, 19 à 20, 38 à 45, 53 à 54, 59 à 60, 65, et 71 à 74.</u> <u>Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2024). <i>Prévenir le suicide – Besoins et réalités des groupes spécifiques : les personnes ayant vécu un ou plusieurs épisodes de blessures auto-infligées</i>. Gouvernement du Québec. Lire les pages 1 à 3.</u> <u>Renaud, A. (2020). Chapitre 1. La réalisation de la relation d'aide et ses difficultés inhérentes, Dans Giroux, M.T. (dir.) À la rencontre de la relation d'aide difficile : approches inspirantes pour les professionnels de la santé et des services sociaux. Les Presses de l'Université Laval. Lire les pages 7 à 19.</u> <u>Quirion, B. (2018). Un demi-siècle d'intervention en criminologie. Approche critique et enjeux actuels autour de la création de l'Ordre professionnel des</u>	<u>Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2024). <i>Prévenir le suicide chez les personnes de 14 ans et plus</i>. chapitre 2, Mobiliser les proches (p. 21 à 32); chapitre 4, Composer avec ses émotions et ses croyances (p. 46 à 51); la description des sept critères de la GEDPAS (p. 55 à 58); les mesures de sécurité et le plan de sécurité complet (p. 66 à 70 et 75 à 80); chapitre 7, Offrir un suivi adapté aux besoins (p. 81 à 87).</u>	
---	---	---	--	--

Déroulement du cours

		<u>criminologues du Québec. Criminologie, 51(1), Lire les pages 291-292 et 295 à 298.</u>		
Cours asynchrone (déposé sur StudiUM le 29 septembre)	Séance à réaliser de façon autonome, à compléter avant l'examen intra du 26 octobre. Balado avec Morane Bélanger, du Centre de prévention du suicide de Montréal (environ 60 min). Application de la matière du cours 4 à une population spécifique : la vulnérabilité au suicide des personnes incarcérées, le repérage et l'estimation de la dangerosité en établissement de détention, et la relation d'aide auprès d'une personne incarcérée. Une grille d'écoute sera déposée sur StudiUM pour accompagner le balado. La matière de cette séance, incluant la lecture obligatoire et le balado, est couverte par l'examen intra.	<u>Centre de crise et de prévention du suicide du Haut-Richelieu-Rouville. (2024, 6 novembre). Prévention en milieu carcéral avec Morane Bélanger (no 5) [épisode d'un balado vidéo]. Dans <i>Un simple geste</i>.</u> <u>Ministère de la Santé et des Services sociaux (2025). Prévenir le suicide – Besoins et réalités des groupes spécifiques : Les personnes incarcérées. Lire pages 1 à 3.</u>		
Pas de cours Lundi 5 octobre 2026	Journée des élections provinciales			

Déroulement du cours

Pas de cours Lundi 12 octobre 2026	Congé universitaire – Action de grâce			
Pas de cours Lundi 19 octobre 2026	Période d'activités libres			
Examen intra Lundi 26 octobre 2026	L'examen porte sur les cours 1 à 4 et sur la séance asynchrone, incluant l'ensemble des lectures obligatoires, le balado. Questions à choix multiples et à court développement. Il se déroule en présence, dans le local habituel, de 15 h 30 à 17 h 30, sur la plateforme StudiUM. Apportez votre ordinateur portable.			Examen intra (30%)
Cours 5 Lundi 2 novembre 2026	<i>Milieus correctionnels et surveillance communautaire</i> - Le partage des peines entre le fédéral et le provincial (deux ans ou plus, deux ans moins un jour) et les deux commissions des libérations conditionnelles - Rôles et responsabilités des principaux intervenant·e·s au sein des pénitenciers du Service correctionnel du Canada, des établissements de détention du ministère de la Sécurité publique du Québec et des bureaux de probation et de libération conditionnelle	<u>Proulx, J. (2006). <i>Profession criminologue</i>. Les Presses de l'Université de Montréal. Section 5, « Un criminologue en action » : lire l'introduction de la section, puis à partir de l'entrée du 6 mars 1998 jusqu'à la fin de la section.</u> <u>Lemaire-Collin, A. (2026, printemps). <i>Agente de libération conditionnelle au Service correctionnel du Canada : la cadence</i>. <i>Le Beccaria</i>, 13, 84-87.</u> <u>Maranda, R. (animateur). (2024, 18 avril). <i>Métier : agent de probation en détention</i> (no 2) [épisode d'un balado vidéo, 32 min]. Dans <i>Au-delà des barreaux</i>. Direction des communications, ministère de la Sécurité publique du Québec.</u>	Bensimon, P. (2012). Le travail du criminologue. <i>Profession criminologue : Analyse clinique et relation d'aide en milieu carcéral</i>, (2e éd., pp.223-311), Guérin. Lire les pages 232 à 272. <u>Mousseau, V. (animateur). (2023, 20 juin). <i>Entre les murs des centres de détention pour femmes</i> (no 16) [épisode d'un balado, 23 min]. Dans <i>(En)Quête de criminologie</i>. Centre international de criminologie comparée.</u>	

Déroulement du cours

	- Les pratiques associées à ces milieux : l'évaluation, les programmes correctionnels et le suivi - Les réalités propres à la détention des femmes - La relation d'aide en contexte d'autorité : le double mandat d'aide et de surveillance auprès d'une clientèle non volontaire	<u>Maranda, R. (animateur). (2024, 3 juin). <i>Métier : agent de probation en communauté</i> (no 3) [épisode d'un balado vidéo, 33 min]. Dans <i>Au-delà des barreaux</i>. Direction des communications, ministère de la Sécurité publique du Québec.</u>		
Cours 6 Lundi 9 novembre 2026	<i>Milieus communautaires, victimologie et justice réparatrice</i> - Les origines et la philosophie de l'action communautaire: approche volontaire et participative, qui situe la personne dans son environnement - Les milieux communautaires de la criminologie: hébergement, réinsertion et justice alternative; l'effet du financement public sur les pratiques - Rôles et responsabilités des intervenant·e·s en milieu	<u>Archambault, A. et Letarte, J., (2010). Le criminologue en action communautaire : une autre criminologie? Dans Poupart, J., Lafortune, D., Tanner, S., (dir.) <i>Questions de criminologie</i>, Les Presses de l'Université de Montréal. (pp.135-145). Lire les pages 135 à 145.</u> <u>Mousseau, V. (animateur). (2021). Épisode 9 : <i>La réinsertion sociale sous la loupe</i> [épisode d'un balado]. Dans <i>(En)Quête de criminologie</i>. CICC.</u> <u>Dickner, M. (2026, printemps). Travailler en maison de transition; être au cœur de l'action. <i>Le Beccaria</i>, 13, 36-38.</u>	<u>Duqué, C. (2020). <i>Les maisons de transition : tremplin vers une réinsertion réussie?</i> [mémoire de master], Université catholique de Louvain. DIAL. Les pages 79 à 89.</u> <u>Fortin, E. (2026, printemps). Entre contrôle et accompagnement : le paradoxe de la réinsertion en délinquance sexuelle. <i>Le Beccaria</i>, 13, 42-44.</u>	

Déroulement du cours

	communautaire : suivi clinique, gestion de crise, écrits professionnels et plan d'intervention, dans un mandat qui conjugue l'aide et le contrôle - Les milieux de pratique liés à la victimologie : rôles des intervenant-e-s au CAVAC, droits des personnes victimes et accompagnement dans le parcours judiciaire - La justice réparatrice : fondements, pratiques et rôle des intervenant-e-s en organisme de justice alternative Conférencier-ère à confirmer	<u>Caron, A.-J., Richer, A. et Ferland, M.-M. (2026, printemps). La criminologie en action au CAVAC : intervenir, accompagner et soutenir les personnes victimes d'actes criminels. <i>Le Beccaria</i>, 13, 68-71.</u> <u>Mousseau, V. (animateur). (2024). Épisode 20 – La justice réparatrice : Repenser la réponse aux conflits [épisode d'un balado]. Dans (En)Quête de criminologie. CICC.</u> <u>Charbonneau, G., Dufour, A. et Martin, M. (2026, printemps). Le rôle du criminologue en justice réparatrice : dialogue au cœur du quotidien. <i>Le Beccaria</i>, 13, 27-31.</u>	<u>Bennett, M. (2026, printemps). Le criminologue en centre de traitement des dépendances : un regard complémentaire et nécessaire. <i>Le Beccaria</i>, 13, 10-13.</u>	
Cours 7 Lundi 16 novembre 2026	Milieux de la jeunesse - Les milieux de la jeunesse et leur cadre légal : la LPJ, la LSJPA et le double mandat du DPJ / directeur provincial - Rôles et responsabilités des intervenant-e-s jeunesse du réseau de la santé et des services sociaux	<u>Directrices et directeurs de la protection de la jeunesse / directrices et directeurs provinciaux. (2026). <i>Les enfants : toujours une priorité? Bilan des DPJ/DP 2026</i>. Santé Québec. Lire les p. 11 et 19; le reste du bilan peut être consulté librement.</u> <u>Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.</u>		

Déroulement du cours

	- Les pratiques associées à ces milieux : l'évaluation, le plan d'intervention, les rapports et les suivis, de la protection de la jeunesse à la justice pénale pour les adolescents - Les activités réservées qui s'exercent en milieu jeunesse - La relation d'aide en contexte d'autorité auprès des adolescent·e·s et de leurs parents - La collaboration interprofessionnelle et le partage d'information dans l'intérêt de l'enfant Conférencier·ère à confirmer	<u>(2021). <i>Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes. Résumé du rapport de la commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse</i>. Lire les pages 29 à 40 et 53 à 56.</u> <u>Carbonneau, V. (2026, printemps). Une journée en protection de la jeunesse. <i>Le Beccaria</i>, 13, 24-26.</u> <u>Guay, S. et Bolduc, É. (2026, printemps). Le délégué à la jeunesse à la LSJPA. <i>Le Beccaria</i>, 13, 14-16.</u> <u>Allard Gagnon, G. (animateur). (2020, 21 janvier). La vie en centre jeunesse (no 1) [épisode d'un balado]. Dans Bienvenue à Cité-des-Prairies. Urbania et Radio Canada.</u>		
Cours 8 Lundi 23 novembre 2026	<i>Milieus de l'analyse et milieux émergents en criminologie</i> Les milieux de l'analyse et du renseignement : les types d'analyse criminelle	<u>Boivin, R. (2021). <i>Petit traité d'analyse criminelle</i>. Les Presses de l'Université de Montréal. Lire les pages 11 à 21.</u> <u>D'Amours, V. (2026, printemps). <i>Criminologue en milieu scolaire primaire : une pratique ancrée dans la prévention</i>,</u>	<u>Proulx, J. (2006) <i>Profession, criminologue</i>. Les Presses de l'Université de Montréal. Les pages 43 à 48 (du début de la section 5 jusqu'au 6 mars 1998).</u>	Travail de session (30%) à remettre sur StudiUM au plus tard à 15h00, avant le cours.

Déroulement du cours

	- Rôles et responsabilités des analystes : de la collecte des données à la diffusion des résultats - Ce qui distingue l'analyse criminelle de la recherche en criminologie - Les milieux émergents de la pratique criminologique - Être formé-e en criminologie sans occuper un poste de criminologue : titre d'emploi, titre professionnel et reconnaissance Conférencier-ère à confirmer	<u>l'accompagnement et le partenariat. <i>Le Beccaria</i>, 13, 32-35.</u> <u>Brien, T. (2026, printemps). Faire la lumière en équipe : le travail d'enquête au Bureau des enquêtes indépendantes. <i>Le Beccaria</i>, 13, 20-23.</u>	<u>Fortin, F., Bérubé, M. & Dupont, B. (2018). Comment (la) Criminologie s'est approprié la police et la sécurité : émergence et diversification thématique. <i>Criminologie</i>, 51 (1), 317–342</u>	
Cours 9 Lundi 30 novembre 2026	<i>Milieux associés à la santé mentale et au domaine psycholégal</i> Les milieux de la santé mentale et du domaine psycholégal, et leur cadre légal (la Loi P-38.001, la non-responsabilité criminelle et la Commission d'examen des troubles mentaux)	<u>Bourdet, N. (2026, printemps). Le criminologue et la crise. <i>Le Beccaria</i>, 13, 17-19.</u> <u>Corney-Robichaud, M.-E. et Cloutier, É. (2025, automne). La commission d'examen des troubles mentaux. <i>Le Beccaria</i>, 12, 22-27.</u> <u>Dodier, A. (2026, printemps). Pratique criminologique en milieu psychiatrique</u>	<u>Martin, S. (2022, 19 janvier). <i>Non responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux</i> [vidéo]. Centre international de criminologie comparée.</u>	

Déroulement du cours

	- Rôles et responsabilités des criminologues et des autres professionnel·le·s à l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel - L'évaluation et la gestion du risque de violence en contexte psycholégal - Les programmes d'accompagnement justice pour les personnes en situation de vulnérabilité, et ce qui les distingue du régime de la non-responsabilité criminelle Conférencier·ère à confirmer	<u>spécialisé : entre évaluation du risque, réhabilitation et engagement clinique. <i>Le Beccaria</i>, 13, 39-41.</u> <u>Doucet-Poirier, A. et Ricard, J. (2026, printemps). Entre risque et rétablissement : l'équipe SIM-Forensique de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel. <i>Le Beccaria</i>, 13, 63-67.</u> <u>Kahlaoui, K., Limoges-Mongeau, M., Costi, T., Warren, H. et McDonald, M. (2020). L'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel : 50 ans d'histoire et une expertise unique. <i>Cahiers de la sécurité et de la justice</i>, (48-49), 192-202. Lire les pages 193 à 198.</u> <u>Forensia : Centre de formation en santé mentale, justice et sécurité. (2023). <i>Programme d'accompagnement justice — clientèles vulnérables de l'Abitibi-Témiscamingue : rencontre avec l'équipe opérationnelle</i> [vidéo].</u>		
Cours 10 Lundi 7 décembre 2026	<i>Enjeux liés à la pratique en criminologie et à la santé psychologique au travail</i>	<u>Brend, D.M. (2024, Juin). Créer la cohérence : le traumatisme et les criminologues. <i>Le Beccaria</i>, 9, pp.80-86. Lire les pages 80 à 83.</u>	<u>Geoffrion, S. et Ouellet, F. (2013). <i>Quand la réadaptation blesse ? Éducateurs victimes de violence. Criminologie</i>,</u>	

Déroulement du cours

	• Les enjeux de la pratique criminologique : la violence au travail, les dilemmes éthiques, le roulement et la rétention du personnel • Le trauma vicariant, la fatigue de compassion et la détresse morale : distinguer les concepts • Les réactions émotives de l'intervenant-e et les moyens de s'y ajuster • Les mesures de sécurité et de santé psychologique au travail : prendre soin de soi comme obligation éthique, et ce qui relève de l'organisation • Révision en vue de l'examen final	<u>Brillon, P. (2021). Trauma vicariant et fatigue de compassion: "Pourquoi maintenant, pourquoi moi?"</u> <u>Ordre des Psychologues du Québec.</u> <u>Legault, S. (2024, Juin). Prendre soin de soi: une obligation éthique. <i>Le Beccaria</i>, 9, pp.42-47.</u>	<u>46(2), 263-289 Les pages 276 à 283.</u> <u>Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2024). <i>Prévenir le suicide chez les personnes de 14 ans et plus : guide pratique à l'intention des intervenants en soutien à la formation</i> Susciter l'espoir et estimer le danger. Gouvernement du Québec. Chapitre 4, « Composer avec ses émotions et ses croyances », p. 46-51.</u> <u>Renaud, A. (2020). Chapitre 1. La réalisation de la relation d'aide et ses difficultés inhérentes, Dans Giroux, M.T. (dir.) À la rencontre de la relation d'aide difficile : approches inspirantes pour les professionnels de la santé et des services sociaux. Les Presses de l'Université Laval. Les pages 23-24.</u>	
--	--	--	---	--

Déroulement du cours

Pas de cours Lundi 14 décembre 2026	Période d'examens	
Examen final Lundi 21 décembre 2026	L'examen porte sur les cours 5 à 10 et sur l'ensemble des lectures obligatoires de ces séances. L'examen comporte des questions à choix multiples et des questions à court développement. Il se déroule en présence, au local B-2245 Pav. 3200 J.-Brillant (à valider la veille de l'examen), de 15h30 à 17h30, sur la plateforme StudiUM. Apportez votre ordinateur portable.	Examen final (40%)

Références bibliographiques

- Allard Gagnon, G. (animateur). (2020, 21 janvier) : *Bienvenue à Cité des Prairies. Épisode 1 : La vie en centre jeunesse* [épisode d'un balado audio]. Radio Canada.
- Archambault, A. et Letarte, J. (2010) *Le criminologue en action communautaire : une autre criminologie?* Dans J. Poupart, D. Lafortune, et S. Tanner (dir.), *Questions de criminologie* (pp. 135-146). Les Presses de l'Université de Montréal.
- Association des services de réhabilitation sociale du Québec (2013). *Dossier détention-fédérale*.
- Bauer, A. (2016). *ABC de la criminologie*. Les Éditions du Cerf.
- Bensimon, P. (dir.). (2012). *Profession criminologue : analyse clinique et relation d'aide en milieu carcéral* (2e éd.). Guérin.
- Boivin R. (2021). *Petit traité d'analyse criminelle*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Brend, D.M. (2024). Créer la cohérence : le traumatisme et les criminologues. *Le Beccaria*, 9, pp.80-86.
- Brillon, P. (2021). *Trauma vicariant et fatigue de compassion : "Pourquoi maintenant, pourquoi moi?"* Ordre des Psychologues du Québec. *Code des professions*.
- RLRQ, c. C-26. *Code de déontologie des criminologues*. *Gazette officielle du Québec*, 30 juillet 2025, 157^e année, n.31, p.4609-4617.
- Centre de crise et de prévention du suicide du Haut-Richelieu-Rouville. (2024, 6 novembre). *Prévention en milieu carcéral avec Morane Bélanger (no 5)* [épisode d'un balado vidéo]. Dans *Un simple geste*.
- Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics. (2019). *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès. Rapport synthèse*.
- Cloutier, É. (2025, automne). *Les criminologues, à la jonction des systèmes de Justice et de la Santé*. *Le Beccaria*, 12, 54-57
- Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. (2021, avril). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes : Résumé du rapport de la commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*.
- Corney-Robichaud, M.-E. et Cloutier, É. (2025, automne). *La commission d'examen des troubles mentaux*. *Le Beccaria*, 12, 22-27.
- Corte, E. et Desrosiers, J. (2020). *Rebâtir la confiance, Synthèse du Rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale*.
- Cousineau, M.-M., Lafortune, D. et Tremblay, C. (2010). *Pratiques innovantes auprès des jeunes en difficulté*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Cusson, M. et LeBlanc, M. (dir.) (2010). *Traité de criminologie empirique* (4e éd.). Les Presses de l'Université de Montréal.
- Deslauriers, J.-M., Fortin, A. et Joubert, D. (2020). *Apprivoiser les résistances en intervention auprès d'hommes en contexte d'aide contrainte*. *Criminologie*, 53(1), 367–395.
- Directrices et directeurs de la protection de la jeunesse / directrices et directeurs provinciaux. (2026). *Les enfants : toujours une priorité? Bilan des DPJ/DP 2026*. Santé Québec.
- Duqué, C. (2020). *Les maisons de transition : tremplin vers une réinsertion réussie?* [mémoire de master], Université catholique de Louvain. DIAL.
- Forensia : Centre de formation en santé mentale, justice et sécurité. (2023). *Programme d'accompagnement justice-clientèles vulnérables de l'Abitibi-Témiscamingue – Rencontre avec l'équipe opérationnelle*. [vidéo].
- Fortin, F., Bérubé, M., et Dupont, B. (2018). *Comment (la) Criminologie s'est approprié la police et la sécurité: émergence et diversification thématique*. *Criminologie*, 51(1), 317-342.
- Garrabé, J. (2006). *De la criminologie à la psychiatrie en milieu pénitentiaire*. *Perspectives Psy*, 45(4), 356-360.
- Gassin, R., Cimamonti, S. et Bonfils, P. (2011). *Criminologie* (7e éd.). Dalloz.
- Geoffrion, S., Ouellet, F. (2013). *Quand la réadaptation blesse ? Éducateurs victimes de violence*, *Criminologie*, 46(2), 263-289.
- Guéret, C. (journaliste). (2024, 4 juillet). *Traumatismes et résilience avec Boris Cyrulnik* [vidéo]. Rencontres

Cairn.info

- Hamel-Perreault, L. (2025, automne). [Santé mentale, Loi P-38.001 et institutionnalisation : le rôle des partenariats policiers-cliniciens](#). *Le Beccaria*, 12, 14-17
- Hurtubise, R., Roy, L., Trudel, L. Rose, M.C et Pearson, A. (2021). [Fiche Protéger. Protéger les personnes lorsque leur état ou la situation le requiert - Guide des bonnes pratiques en itinérance](#). CREMIS, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
- Kahlaoui, K., Limoges-Mongeau, M., Costi, T., Warren, H. et McDonald, M. (2020). [L'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel: 50 ans d'histoire et une expertise unique](#) – *Cahiers de la sécurité et de la justice*, numéro (48-49).
- Lafortune, D. et Gilbert, S. (2016). [Analyse critique de la littérature sur les enjeux de l'intervention auprès des parents à risque de maltraitance : cibler le facteur générationnel ?](#) *Pratiques psychologiques*, 22(2), 105-123.
- Lafortune, D. (2010). [La criminologie est-elle une profession ?](#) Dans Poupard, J., Lafortune, D., et Tanner, S. (dir.), *Questions de criminologie*. (Ser. Paramètres, 250 p.). Les Presses de l'Université de Montréal.
- Lafortune, D., Meilleur, D. et Blanchard, B. (2009). [L'intervention de type criminologique à l'aune de la Collaboration Cochrane](#). *Criminologie*, 42(1), 143–183.
- Lafortune, D. et Lusignan, R. (2004). [La criminologie québécoise à l'heure du rapport Bernier : vers une professionnalisation ?](#) *Criminologie*, 37 (2), 177–196.
- Lebel, G. (2013). [Guide d'autosoins pour la gestion du stress](#). Institut universitaire en santé mentale Douglas.
- Le Blanc, M. (2006). [La réadaptation des adolescents ayant des difficultés d'adaptation : recherches empiriques et interventions professionnelles \(3^e éd.\)](#). Les Presses de l'Université de Montréal.
- Legault, S. (2024, Juin). Prendre soin de soi : une obligation éthique. *Le Beccaria*, 9, pp.42-47.
- Lorquet, É. (2019, juin). [Pour une meilleure prévention de la violence : la levée du secret professionnel en situation de danger](#). Ordre des Psychologues du Québec.
- Lusignan, R., 1993, [La question du secret professionnel dans l'intervention clinique auprès des délinquants adultes](#). *Criminologie*, 26(2), 137-153
- Maranda, R. (animateur). (2024, 18 avril). [Métier : agent de probation en détention \(no 2\) \[épisode d'un balado vidéo\]](#). Dans *Au-delà des barreaux*. Direction des communications, ministère de la Sécurité publique du Québec.
- Maranda, R. (animateur). (2024, 3 juin). [Métier : agent de probation en communauté \(no 3\) \[épisode d'un balado vidéo\]](#). Dans *Au-delà des barreaux*. Direction des communications, ministère de la Sécurité publique du Québec.
- Melouka, I. (2025) [Article court : À qui appartient la criminologie?](#) Présentation au 18^e colloque de l'Association internationale des criminologues de langue française. *Criminologie, Forensique et Sécurité*, 3 (2) : 6066
- Mousseau, V. (animateur). (2020, 15 novembre). [Épisode 1 : Qu'est-ce que la criminologie ? \(n° 1\) \[épisode d'un balado audio\]](#). Dans *(En)Quête de Criminologie*. Centre International de criminologie comparée.
- Mousseau, V. (animateur). (2021, 12 octobre). [La réinsertion sociale sous la loupe \(n° 9\) \[épisode d'un balado\]](#). Dans *(En)Quête de criminologie*. Centre international de criminologie comparée.
- Mousseau, V. (animateur). (2024, 19 juin). [La justice réparatrice : repenser la réponse aux conflits \(n° 20\) \[épisode d'un balado\]](#). Dans *(En)Quête de criminologie*. Centre international de criminologie comparée.
- Mouvement santé mentale Québec (s.d). [Promotion de la santé mentale. Définition](#).
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2016). [Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents : les adolescents contrevenants](#).
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2010). [Guide de bonnes pratiques en prévention du suicide à l'intention des intervenants des centres de santé et de services sociaux](#).
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2024). [Prévenir le suicide – Besoins et réalités des groupes spécifiques : Les personnes ayant vécu un ou plusieurs épisodes de blessures auto-infligées](#).
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2024). [Prévenir le suicide chez les personnes de 14 ans et plus - Guide pratique à l'intention des intervenants en soutien à la formation](#) *Susciter l'espoir et estimer le danger*.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2025). [Prévenir le suicide – Besoins et réalités des groupes spécifiques : Les personnes incarcérées](#).
- Office des professions du Québec (2021). [Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines](#) – Guide explicatif du (PL-21). Ordre professionnel des criminologues du Québec.
- (2017). [Le référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de criminologue au Québec](#).

Ordre professionnel des criminologues du Québec. (2024, mars). [La confidentialité et le secret professionnel : comment naviguer avec assurance?](#) Avis professionnel. Lire les pages 4 à 7 : Section 3.

Ordre professionnel des criminologues du Québec. (2024, juin). [Et si prendre soin de soi était la clé pour aider l'autre. Le Beccaria.](#) 9.

Ordre professionnel des criminologues du Québec. (2019) [L'exercice de la psychothérapie et des interventions qui s'y apparentent – Vignette clinique – Criminologie.](#)

Ordres professionnels signataires (2018). [L'exercice de la psychothérapie et des interventions qui s'y apparentent : trouver la frontière entre les interventions de différents professionnels et la psychothérapie](#)

Orsi M.M., et Brochu, S. (2009). [La place des programmes d'échanges de seringues parmi les stratégies de réduction de méfaits dans les pénitenciers canadiens.](#) *Canadian Journal of Public Health*, 100(1), 29–31. Poupart J., Lafortune, D. et Tanner, S. (2010). [Questions de criminologie.](#) Les Presses de l'Université de Montréal.

Proulx, J. (2006). [Profession criminologue](#), Les Presses de l'Université de Montréal, 71 p.

[Code des professions.](#) RLRQ, c. C-26.

Quirion, B. (2018). [Un demi-siècle d'intervention en criminologie. Approche critique et enjeux actuels autour de la création de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.](#) *Criminologie*, 51(1), 291–315.

Renaud, A. (2020). La réalisation de la relation d'aide et ses difficultés inhérentes. Dans Giroux, M.T. (dir.) [À la rencontre de la relation d'aide difficile : approches inspirantes pour les professionnels de la santé et des services sociaux.](#) Les Presses de l'Université Laval. pp.7-27.

Rossi, C. et Gaudreault, A. (2018). [Cinquante ans de victimologie. Quelle place pour les victimes d'actes criminels dans la revue Criminologie de 1968 à aujourd'hui?](#) *Criminologie*, 51(1), 271-290.

Vacheret, M., et Cousineau, M.-M. (2005). [L'évaluation du risque de récidive au sein du système correctionnel canadien : regards sur les limites d'un système,](#) *Déviance et Société*, 29 (4), 379-397

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le [guide étudiant](#) de votre programme

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le [règlement pédagogique](#)

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit et invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 21 jours. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit avec motif à l'appui dans les 28 jours suivant la réception de la demande.

Si la décision à cette demande demeure insatisfaisante, il existe un processus de demande de révision exceptionnelle (consulter le règlement pédagogique pour plus d'informations).

À noter que l'étudiant-e doit remplir le [formulaire](#) et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme.

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Lorsque l'étudiant omet de remettre un travail dans le délai prescrit, le doyen peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail soit alors faite en tenant compte du retard. Ce délai ne peut excéder un trimestre.

Si, au terme du délai accordé, l'étudiant n'a pas remis son travail, un échec est enregistré pour celui-ci et la note du cours est calculée et inscrite au dossier.

À l'école de criminologie : Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par le biais du formulaire électronique approprié, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation, au plus tard dans les sept jours suivant l'absence.

Une fois par trimestre, pour une absence de courte durée, soit au plus trois jours consécutifs, l'étudiant peut justifier une absence à une évaluation sur la base d'une déclaration sur l'honneur. Pour toute autre absence survenant au cours du même trimestre, ainsi que pour toute absence à un examen différé, l'étudiant doit fournir des documents justificatifs.

Le doyen détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives, lorsque requises, doivent être dûment datées et signées.

Le cas échéant, le document doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence. Il doit également permettre l'identification du professionnel de la santé qui le signe.

À noter que l'étudiant-e doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[Que dois-je faire en cas d'absence à un examen](#)

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiant-es sont invité-es à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

StudiUM

Un site Internet du cours sera mis à disposition à partir du réseau interne de l'Université, StudiUM. Les étudiant-es auront un accès illimité au site durant toute la session, et ce depuis le réseau interne de l'Université comme depuis leurs propres connexions Internet.

La chargée de cours assurera un suivi constant du contenu du site, ce qui permettra notamment aux étudiant-es de recevoir régulièrement des informations diverses concernant le cours, recevoir des documents en ligne, être tenu-es au courant des conférences, se renseigner sur les consignes du travail de session, etc.

Pour avoir accès au site, l'étudiant doit être dûment inscrit à l'Université et être détenteur d'un UNIP, ce qui lui donnera accès à son portail UdeM.

Autres informations utiles

[Services à la vie étudiante : Centre étudiant de soutien à la réussite](#)

[Centre de communication écrite](#)

[Les bibliothèques de l'Université de Montréal](#)